

- ODR-88, Beyrouth, de HBC-88, Genève.
- HBC-88 de ODR 88, bonjour. Je vous reçois 4 sur 5. A vous.
- Bonjour Beyrouth. Nous vous recevons bien. Nous voudrions savoir si tout est OK de votre côté pour l'opération du transfert des civils de Deir-el-Kamar à Beyrouth. A vous.
- Tout est OK. Les délégués ont commencé le travail d'enregistrement des noms des personnes qui souhaitent quitter la zone des combats. Les bagages sont chargés sur les camions. Les cars nécessaires au transfert sont signalisés avec des drapeaux Croix-Rouge. A vous.
- Qu'en est-il des conditions de sécurité? A vous.
- Tout va bien. Les accords conclus entre le CICR et les forces armées sont suivis à la lettre. Aucun incident à signaler. A vous.
- Parfait. Prendrons contact demain, 8 heures GMT, sur canal 10, pour suivre opération avec vous depuis Genève. Bonne chance. A vous.
- Merci Genève. A demain. Over and out.

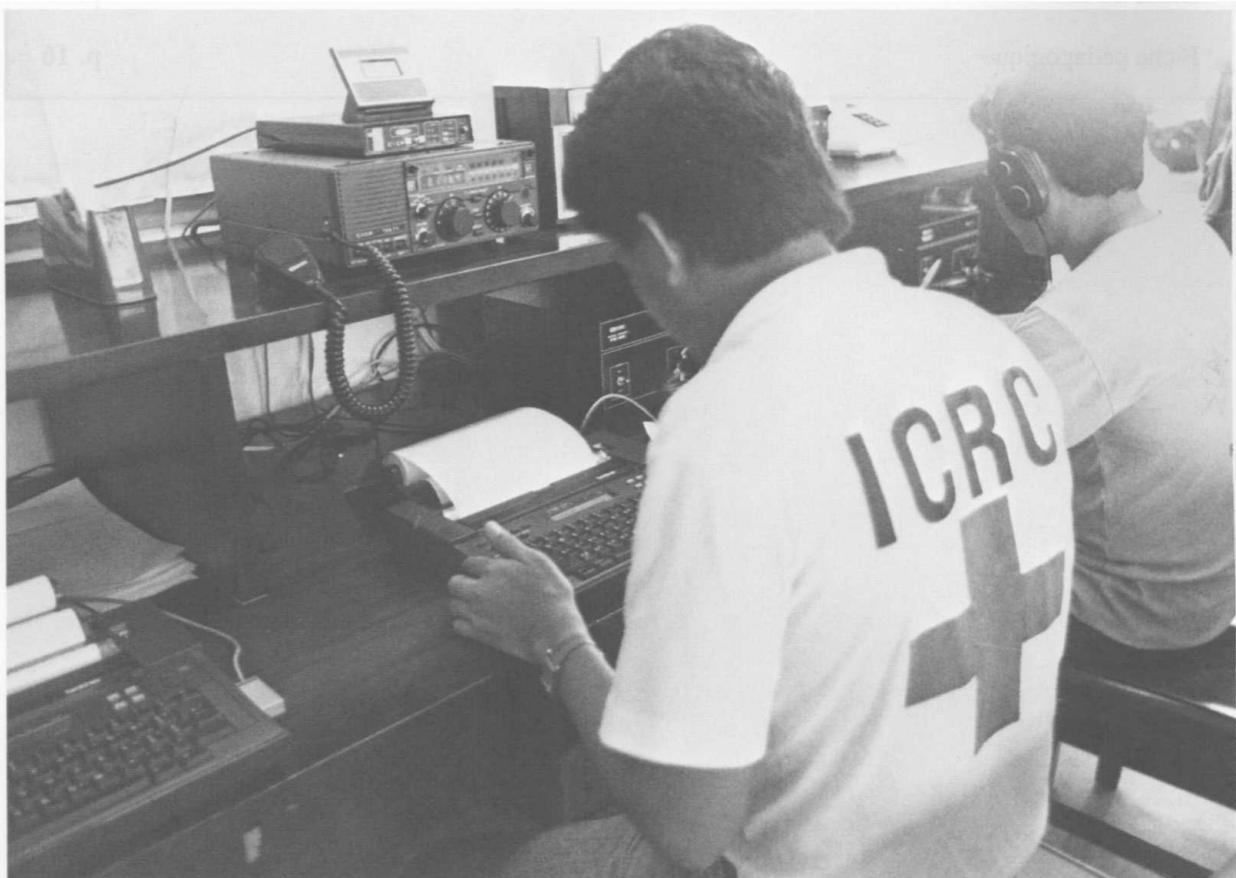


Photo: CICR.

INTRODUCTION

La réalité quotidienne du Comité international de la Croix-Rouge est faite d'urgence et de distance. Jusque vers les années 1960, il pallie ces obstacles en usant principalement du téléphone, du télex, du télégramme sans oublier, bien sûr, le courrier postal.

Parfaitement adéquats en temps normal, ces moyens de **télécommunications** sont souvent inutilisables en situations de conflits ou de catastrophes naturelles, car endommagés ou détruits, voire interdits par les autorités.

Vers les années 1960, le CICR entreprend donc des démarches auprès de l'administration suisse des Télécommunications et obtient une **concession** l'autorisant à installer et exploiter une station radio à son siège à Genève. Cet épisode marque le début des **radiocommunications** au CICR. C'est un moyen de transmission indépendant, fiable, disponible 24 heures sur 24.

Mais cette concession ne règle le problème que du côté de la Suisse. Ce n'est que le premier maillon d'une chaîne, car le CICR va devoir entreprendre les mêmes démarches auprès des autorités des pays où il intervient afin d'obtenir, de leur part, la même autorisation d'exploiter une station radio.

Les radiocommunications deviennent opérationnelles en 1963 avec le conflit du Yémen, suivi de la guerre Nigéria-Biafra. Avec les années, se constituera un important réseau de radiocommunications au point que, 25 ans plus tard, quelque 63 pays auront établi, à un moment ou à un autre, un contact avec Genève.

Le CICR s'est également préoccupé — conjointement avec la Ligue — de développer les radiocommunications dans l'ensemble du monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est ainsi que, dès 1971, les deux institutions invitaient les Sociétés nationales à obtenir de leur gouvernement respectif l'autorisation d'utiliser les fréquences Croix-Rouge. C'est le cas aujourd'hui pour plusieurs d'entre elles, particulièrement en Amérique latine et en Europe. Certaines, par ailleurs, ont tenu à mettre sur pied et à exploiter leur propre réseau interne.

HBC-88

C'est l'**indicatif** que l'administration suisse des Télécommunications a attribué au CICR avec la concession. HBC-88 fait partie intégrante du réseau mondial des radiocommunications Croix-Rouge.

La station de Genève permet, journalièrement, l'échange d'un volume de trafic allant jusqu'à 15 000 mots avec les délégations du CICR à travers le monde. A cela s'ajoutent les communications en radio-téléphonie qui permettent à une personne au siège d'entrer directement en contact avec une délégation par le truchement du téléphone.

Conditions d'utilisation

Le réseau de radiocommunications n'est utilisable qu'en cas d'urgence, lorsque les moyens habituels de télécommunications ont été interrompus.

HBC-88 ne doit traiter que des sujets intéressant la mission humanitaire ; les messages privés ne sont donc pas autorisés.

Les messages sont rédigés en français ou en anglais dans un style neutre, clair et concis ; l'utilisation d'un code est exclue

Les fréquences de HBC-88 ne peuvent être utilisées par d'autres organismes humanitaires qu'en cas d'extrême urgence.

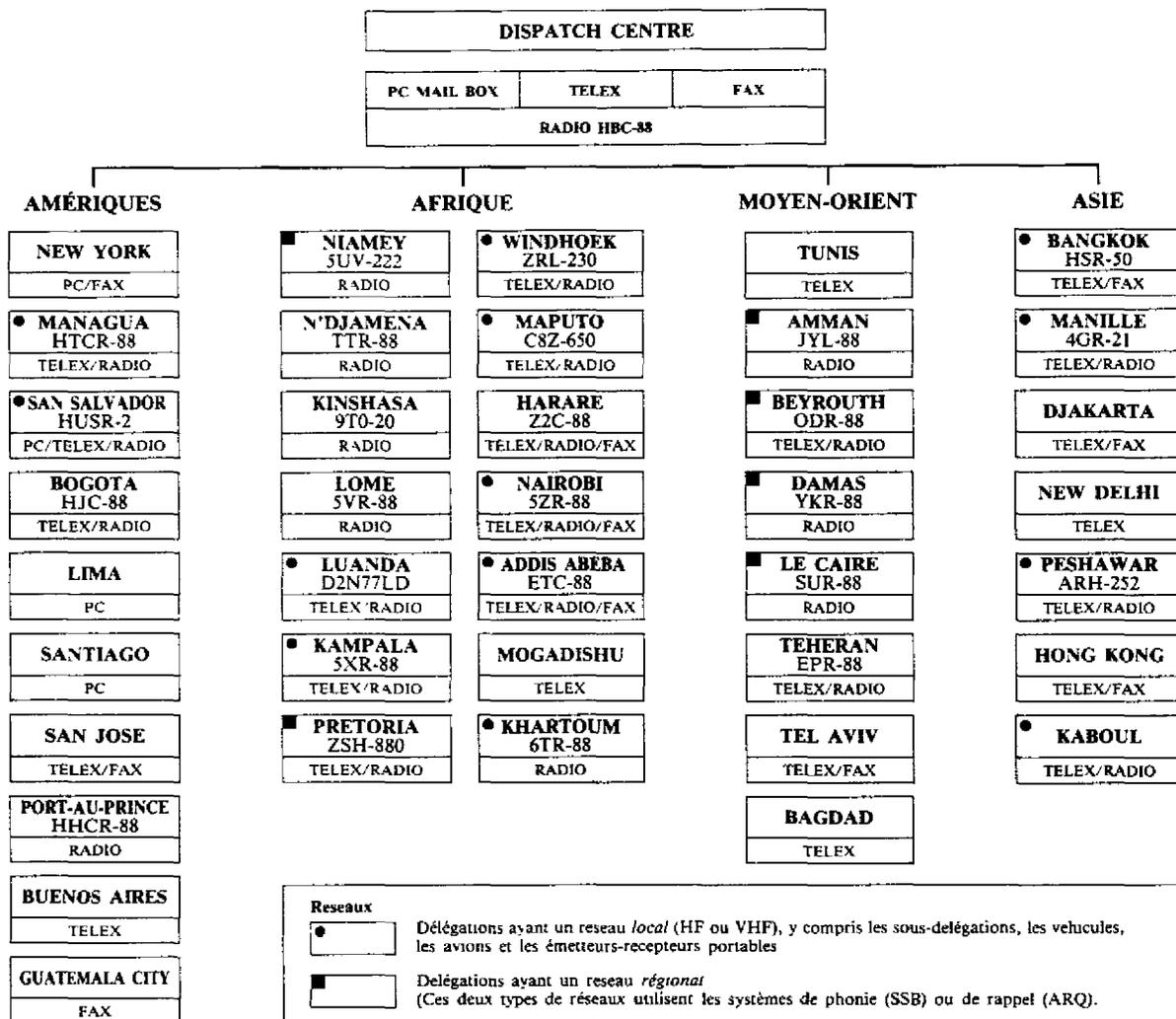


Dispatch Centre du CICR à Genève. Photos : B. Plantier, CICR.



RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CICR

en liaison directe avec Genève
(Situation au 31 décembre 1988)



Au 31.12.88, le CICR possédait au total 1 334 émetteurs-récepteurs radio, dont 1 100 étaient utilisés dans les délégations (320 HF et 780 VHF).

En outre, 9 stations HF utilisant le système de rappel ARQ et

54 stations utilisant le système SSB (phonie) étaient employées par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'ensemble du trafic traité par la division des Télécommunications du CICR a représenté au total 91.000 messages.

RADIOCOMMUNICATIONS



Mozambique.
Photo: T. Gassmann, CICR.

Ethiopia. Photo: CICR.



LES SOCIÉTÉS NATIONALES ET LES RADIOCOMMUNICATIONS

Les Sociétés nationales des pays suivants bénéficient d'une concession radio obtenue de leur propre gouvernement (1989):

AMÉRIQUE LATINE

Bahamas	VPR — 88	Nassau
Barbade	8PRC — 88	Bridgetown
Bolivie	CPR — 88	La Paz
Chili	CER — 88	Santiago
Colombie	HJC — 88	Bogota
Costa Rica	TICR — 88	San José
Equateur	HCR — 88	Quito
Haïti	HHCR	Port-au-Prince
Honduras	HRCR — 88	Tegucigalpa
Panama	HPC — 88	Panama
Paraguay	ZPCR — 88	Asuncion
Pérou	OAR — 88	Lima
Rép. Dominicaine	HICR — 88	Saint-Domingue
Uruguay	CX8CRU	Montevideo

EUROPE

Allemagne (Rép. Féd.)	DEK — 88	Bonn
Belgique	ONC — 88	Bruxelles
Espagne	EAR — 88	Madrid
Finlande	OJR — 88	Helsinki
Hollande	PGA — 88	Delf
Suède	SAR — 88	Stockholm



Tchad ; derniers ajustements avant d'établir le contact entre la délégation du CICR à Faya-Largeau et le siège à Genève. Photo: CICR.